CONDITIONS.

SIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français, et ne seront pas dans une seule langue. Le prix est une piastre pour six lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première coûtant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles [illegible].

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

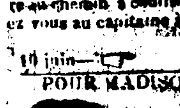

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Langcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co., No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BEOXI.

POUR LE DÉPART DU BATEAU À VAPEUR DELTA.

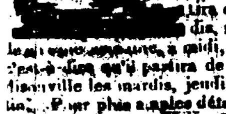

Capitaine Nettique.

Départ de Mandeville,	Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M.	Dimanche à 5 heures 1-2 A. M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A. M.	Lundi à 5 heures.
Samedi à 5 heures 1-2 P. M.	Mercredi à 5 heures A. M. de
Dimanche à 7 heures 1-2 A M	Beloxi.
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, A. M.	Les autres jours de Mandeville à 6 heures P. M.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

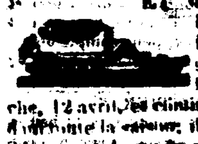

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 9 heures du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue de Camp.

10 juin—

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

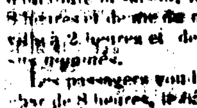

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse, les lundis, mardis, mercredis et vendredis à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin—

WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant la saison; il partira du chemin à coulisse à 8 heures du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits ci-dessus désignés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements, s'adresser à

WELLS & BAGLEY, Rue du Camp no. 27.

10 avril—

POUR PASCAGOULA.

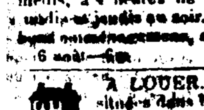

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Biloxi, et à tous les endroits intermédiaires, et quittera le chemin à coulisse tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

J. B. BYRNE.

6 août—

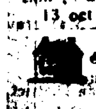

A LOUER.—Trois Maisons à deux étages, situées dans la rue Poucher. On en donnera possession en Novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à

TOUANE & BECKWITH, Rue Poydras, No. 24.

13 oct

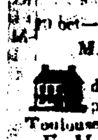

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, rue Jefferson, à côté de celui de MM. Samuel Hermann & co. S'adresser à

P. SOULE, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

10 oct—1

MAGASIN & MAGASINS DE DÉPOT.

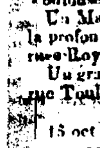

A LOUER par les soussignés: Un Magasin de dépôt très considérable, ayant 160 pieds de profondeur, à l'épreuve du feu, et situé dans la rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Un Magasin pour dépôt, neuf, à trois étages, situé dans la profondeur du terrain, No. 54, rue Toulouse, entre les rues Royale et Chartres.

Un grand Magasin appartenant à la maison No. 54, rue Toulouse. Pour les conditions, s'adresser à

CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11.

15 oct

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la propriété de feu Allen Murphy, sont priées de les présenter aux soussignés dans les dix jours de la date du présent. Autrement elles ne seront pas comprises dans le tableau de distribution qui sera alors enregistré en cour.

F. GORDY, } curateurs.
J. ALSTON. }

15 oct—10

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse Orléans, s'est adressé à moi, pour annuler un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme requis.

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'État, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas annulé et annulé.

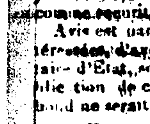

Donné sous mon seing et le sceau de l'État, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de mois d'octobre mil huit cent trente-quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des États-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

GEORGE EUSTIS, Secrétaire d'État.

15 oct

AVIS.

ATTENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 22 d'Octobre 1833, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'État, dans quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait pas annulé, ainsi que l'hypothèque en résultant.

Donné sous mon seing et sous le sceau de l'État à la Nouvelle-Orléans, ce jour 30 Août 1834, et la 59ème année de l'Indépendance des États-Unis.

Signé A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

Signé G. EUSTIS, Secrétaire d'État.

25 sept—90

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Fox, des Havane: 1500 Caisses Raisins, 300 Barils Vin de Vie Espagnol, 300 Barils Vin Sec, 300 [illegible], 500 Ponch en huile d'olive, 60 Caisses Pruneaux, 150 Barils Safrans, 150 barriques vin rouge, En Magasin: 125 Sacs Café, 100 milliers Cigares de la Havane, 6 caisses confitures de la Havane, 90 Ballots de [illegible] blanche.

24 oct

J. PRATS & FILS.

DRAPS, Chemises, Bonnets, Bretelles, &c., consignés à vendre par

TOURNE & BECKWITH, No. 24, rue Poydras.

13 oct

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue, ou plus, à vendre par

J. PRATS & FILS.

19 oct

Consultations gratuites

SUR TOUTES LES MALADIES.

CHEZ le Dr. LOZES, encoignure Royale et St Pierre, maison de pharmacie, tous les jours de 7 à 10 heures du matin.

17 15

CIGARES.—[illegible] de la Havane supérieur, récemment reçus par la goélette Fruta, et à vendre par

Wm. G. HEWES & co.,

18 oct

66, rue du Camp.

EXTERNAT

DE DEMOISELLES, DIRIGÉ PAR MLLE MONTILLY

Rue Saint Louis, maison de M. Lepière, No. 82, entre Royale et Bourbon.

L'EXTERNAT sera dirigé par Mlle. MONTILLY aidée par [illegible]

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, que les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra:

La Lecture.
L'Écriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, 15 par mois, papier, plumes, livres, &c., payés à part.

ÉTUDES ADDITIONNELLES.

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	5
Dessin	5
Danse	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, se procureront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi.

24 oct

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de John Hall & Co., est à dater de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel; toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Hall, Hopkins & Co., ou de John Hall & Co., sont priées de les présenter à John Hall, aux Nos. 17 et 18, Nouvelle Levée, et toutes celles qui doivent à l'une ou l'autre société, sont également invitées de venir immédiatement régler leurs comptes. Le nom de John Hall & Co., ne sera seulement que pour liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 16 sept. 1834.

JOHN HALL,
JAMES PUECH,
JOHN D. BEIN.

19 sept—30

LA SOCIETE de Puech & Bein, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, ayant vendu leur fond entier de quincaillerie et de fournitures de navires à Messrs. J. Hall, Walker & Walton, qui continueront la direction de ces affaires dans toutes ses branches aux Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Nous sollicitons la continuation du patronage, qui nous a été ci-devant accordé par nos amis, et les habitués du magasin ci-dessus. Le nom de la société, ne sera seulement employé que pour la liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JAMES PUECH,
JOHN D. BEIN.

19 sept—30

LES SOUSSIGNES ayant formé une société et acheté le Fond entier du Magasin de MM. Puech & Bein, continueront les affaires, pour la vente en gros et en détail, des quincailleries américaines et européennes, ainsi que celle des fournitures de navires dans toutes les branches; sous la raison de J. Hall, Walker & Walton, aux nouveaux magasins Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Ils sollicitent respectueusement le patronage que le public a accordé à l'ancienne maison.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JOHN HALL,
E. B. WALKER, Jr.;
Jos. G. WALTON.

19 sept—30 *Par son chargé d'affaire John E. Walton.*

AVIS aux personnes qui désireraient acquérir en peu de tems et à peu de frais, le talent indispensable d'une belle écriture.

Mr. DUCHESNE DUVERNAY, professeur de Calligraphie, arrivé récemment de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il s'engage de réformer en 25 ou 30 leçons au plus, l'écriture la plus incorrecte, pour peu que l'élève réponde à ses soins.

Il fait remarquer, que la supériorité incontestable de sa méthode sur l'ancienne, résulte de la simultanéité du mouvement du poignet avec celui de l'avant-bras, dont la coopération habilement ménagée, accélère beaucoup les progrès.

Aujourd'hui que le talent de bien peindre est indispensable pour tout homme; c'est un moyen d'avancement, et quelquefois d'existence. Que de gens ne vivent que de leur plume! dans les hautes conditions le griffonnage est regardé comme un signe de négligence et de défaut d'ordre: c'est donc une nécessité d'acquérir au plutôt cette facile recommandation, et cette ressource assurée dans le malheur, surtout quand les moyens sont aussi simples qu'expéditifs.

Et ici point de nouvelle surprise à craindre d'un fallacieux charlatanisme, point de vaines promesses, rien qu'on ne tienne, le professeur fort de ses nombreuses expériences, garantit un plein succès.

Il tient deux cours, l'un à 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi et l'autre à 5 heures du soir jusqu'à 8. Le premier sera consacré exclusivement pour les Dames et le second pour les Messieurs. Et il donne des leçons dans les pensionnats, ainsi qu'à domicile.

Nota, le prix du cours de 30 leçons, est de $15.

Son Académie, est rue St Pierre, No. 158, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Nouvelle-Orléans, 10 Octobre 1834. 16 oct—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE.—Adélaïde Haydel femme de Georges Roussel contre Georges Roussel son mari.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique sur les lieux, lundi 10 de Novembre prochain, à 10 heures du matin.

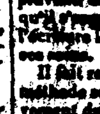

1o. Une habitation située dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, mesurant quatorze arpents de face sur quarante de profondeur, avec la double concession suivant de dix degrés, bornée de côté d'en haut par la propriété de Mr. Antoine Dupuy, et du côté d'en bas par celle de MM. Thomassel et Vienne, ensemble avec tous les établissements, moulin à sucre et ce qui en dépend, les chevaux, bœufs, bêtes à cornes et les esclaves suivants, savoir:

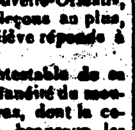

1° Isaac, 2° Charles, 3° Brickley, 4° Philippe, 5° Théodore, 6° Gabriel, 7° William, 8° Léandre, 9° Georges, 10° Gossey, 11° Jenvil, 12° Jacques, 13° Manuel, 14° Michel, 15° Vaire, 16° François, 17° Tom, 18° Quesco, 19° Stock, 20° Kenton, 21° Jasmin, 22° Olive, 23° Jacob, 24° Bob, 25° Race, 26° Codin, 27° Toney, 28° Louville, 29° Félix, 30° Silvestre, 31° Isick, 32° Thalé, 33° Julien, 34° Raphaël, 35° Ned, 36° Sam, 37° Alexis, 38° Marceline, 39° Zabelle, 40° Susanne, 41° Kitty, 42° Caroline, 43° Julie, 44° Louise, avec un enfant, 45° Bénédic, avec deux enfants, 46° Celeste, 47° Nanette.

Conditions: $2230, 45 cts. comptant, $2250 payables le 1er. mars 1835, $2250 payables le 1er. mars 1836, $2250 payables le 1er. mars 1837, et $37250, payable le 1er. mars 1838, et la balance par égales portions en mars 1835, 1836, 1837 et 1838, en quatre termes portant hypothèque avec billets endossés à satisfaction.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse St.-Jean Baptiste, le 11 Octobre 1834.

16 oct—1m A. LUMINAIS, shérif.

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations à faire, en comme héritiers de François Duval, homme de couleur libre, décédé en 1814, ou en toute autre qualité que ce soit, sur un terrain situé au faubourg Tremé, en cette ville, à l'encoignure des rues St. Claude et Ste. Julie, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St. Claude, et 120 pieds sur la rue Ste. Julie, et maintenant appartenant à M. Félix Pinson, qui l'a acheté des héritiers dudit François Duval, voudront bien s'adresser, d'ici au 1er. novembre prochain, à M. Félix Pinson, qui voudra bien prendre connaissance desdites réclamations.

13 oct—3 [illegible]

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bellone, du Hâvre, les marchandises suivantes choisies expressément pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente:

15 balles de mouchoirs imprimés, 15 do. imprimées,
1 boîte de mouchoirs de Foulard,
1 boîte de B. [illegible], 1 do. de Lasting,
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guinghams;
3 do. de Guinghams imprimés,
à [illegible] rue Royale, No 153

CAFÉ DE RIO.—300 sacs Café vert de Rio supérieur, récemment reçus par le brick Sarah, et à vendre par

30 oct

Wm. G. HEWES, 66, rue du Camp.

POIVRE A PAYER de riz [illegible] par

1 oct

F. I. TRICOU, rue St. Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

MARDI, 28 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse,

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Washington, derrière la presse à coton et de la propriété des Libéraux; l'ilet No. 17, borné par les rues Génie, St. Ferdinand, et des Libéraux et de la propriété de la presse, lequel est divisé en 21 terrains, tels que le désigne le plan.

L'ilet No. 18, est borné par les rues des Libéraux, St. Ferdinand et de La Force, et par les propriétés de la presse, et est divisé également en 21 terrains, tels que le désigne le plan, exposé à la Bourse.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 22 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, le 28 du courant, à la Bourse, à midi,

La négresse Mary, née américaine, depuis son enfance dans le pays; elle parle le français et l'anglais; également bien, âgée d'environ 26 à 28 ans, rarement malade, très bonne cuisinière, bonne blanchisseuse, et repassant aussi bien le linge ordinaire, excellente domestique de maison. Elle est vendue à 4, 8 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez M. Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 23 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé à l'encoignure des rues Dumaine et des Remparts, ayant 30 pieds français de face à la rue des Remparts, sur 90 pieds de profondeur à la rue Dumaine, sur lequel il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de 4 appartements, 2 cabinets et une galerie, une cuisine en briques à étage, composée de 6 pièces, dont 2 à feux; une autre cuisine briquetée entre poteaux, [illegible] carrelée, et le tout en bon état.

La dite propriété est louée à bail à raison de $60 par mois, depuis le 3 novembre 1833, et sera livrée le 3 novembre prochain.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets par coupons endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 10 oct

PAR H J DOMINGON.

MERCREDI, 29 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, rue de la Douane, No. 17, un superbe assortiment de papiers peints, consistant en papiers dorés, satin et unis, paysages, devant de cheminée, statues pour décors, bordures de nouveaux dessins, Lois de lits de différentes grandeurs, une grande quantité de matelats et traversins de plusieurs dimensions; et différents autres articles relatifs à l'état de tapissier.

Conditions, à la vente. 23 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de Frederick George Bohme.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 Octobre 1834, il sera vendu à l'encan, le Mercredi 26 de Novembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte de ladite succession, les biens ci-après décrits; savoir:

La moitié indivise

D'un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Delor et Duplantier; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.

La moitié indivise

D'un autre Lot de Terre dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Erato, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues des Nayades et Prytanée, ensemble, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions; 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.

Aussi:—Deux Actions de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, et dix Actions de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans. Conditions:—Comptant. 6 octobre

PAR F. DUTILLET.

JEUDI, 6 Novembre prochain, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi,

Un Terrain situé rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, à main gauche en descendant vers le faubourg Marigny, ayant (mesure française) 35 pds. de face, sur 150 de profondeur, fermant de 8 pieds à la distance de 90 pieds environ de la façade, de manière à n'avoir plus que 30 pieds de large sur le surplus de la profondeur; ensemble, une maison en bois, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, divisée en 4 chambres, ayant 1 galerie en claire-voie sur la rue et une gallerie en deux cabinets sur la cour; aussi, une cuisine en bois. Ladite propriété est bornée du côté de la rue des Ursulines par celle de F. Jaquet, et de l'autre côté par celle de M. Labadie.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et portant hypothèque sur la dite propriété.

L'acte de vente sera passé pardevant Théo. Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 24 oct—3, [illegible]

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le mardi, 28 octobre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues de la Nouvelle-Levée & Delord, un fond de Cabaret. 10 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de John C. Wallace.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 Novembre 1834, il sera vendu à l'encan, le jeudi, 30 octobre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Douglass, nègre appartenant à la succession de John C. Wallace. Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.

Cette vente se fait à la folle enchère de M. James Flood, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite, à la Bourse, le 3 septembre 1834. 1 oct

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu, Vendredi 31 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un Lot de Terre désigné par le No 16, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 29 Décembre 1833 et déposé en l'étude de W Christy, notaire public. Ledit lot borné d'un côté par la propriété de MM Lizardi frères, et de l'autre par celle de M Trudeau, mesure 36 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public, 26 pieds 6 pouces et 8 lignes de face à la rue Gallatin; 106 pieds 1 pouce et 8 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 15 et 119 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare du No 17. Le tout mesure américaine. Conditions:—$230,80 payable le 23 janvier 1835; $2496,40 payable le 23 janvier 1836; 3019, de le 23 janvier 1837; 4758,30 de le 23 janvier 1838; 2890 de le 23 janvier 1839 et la balance dans 6 mois du jour de la vente, en billet endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. 23 oc

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au café de la Bourse de Hewlett, le samedi 22 Novembre 1834, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Tricou.

1o. Une esclave nommée Victorine, [illegible] âgée de 15 ans, domestique.

2o. 4 actions dans le fonds capital de la compagnie de la presse à coton à vapeur de la Levée, payées en plein.

3o. 9 actions dans le fonds capital de la même compagnie, sur lesquelles il a été payé une avance de $1460.

Conditions: L'esclave payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'esclave.

L'acte de vente sera passé devant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque les billets auront été délivrés au notaire et approuvés par les vendeurs.

Les actions payables comptant, les 9 actions seront vendues en seul lot; et l'acquéreur se chargera de payer trois billets qui sont dus sur ces 9 actions à la compagnie, de $270 chacun, dont l'un échoirera le 7 février 1835, l'autre le 7 août 1836, et le dernier le 7 février 1836. 17 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mardi, 4 Novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, 15 lots de terre, dont 7 sont couverts de maisons, chacune de 4 appartements et dépendances, situés au faubourg de l'Annonciation, rues du Marché Richard et de Fatanier, dans l'ilet joignant les établissements hydrauliques, dits Water Works. Le tout conformément au plan exposé à la Bourse de Hewlett.

Conditions: 1-4 comptant; la balance dans 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. [illegible] oct

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi, 20 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett,

Huit Lots de Terre d'un arpent de face au fleuve, rive droite du Mississipi, sur 40 de profondeur, conformément au plan dressé par B. Buisson arpenteur; les terrains ci-dessus appartiennent à M. Prosper Marigny et font partie de son ancienne habitation.

Conditions: 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que le [illegible]. 21 oct

MARCHANDISES SECHES pour le marché mexicain.

Impériales anglaises, Nankins bleus en gros ballots; Draps [illegible] et [illegible] Valentias;
Mousselines de 3-4, Schalons, Batistes, Jaconets;
Flanelles, Couvertures [illegible] &c., bien calculées pour le marché mexicain, et à vendre par

15 oct

G. VANCE, rue de la Douane, No. 41.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 1er. Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Hewlett, la propriété suivante, sans réserve:

Un Lot de Terre de 21 pieds 7 pouces de face sur la rue Delord, sur l'ilet de la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 58 pieds, et un pouce, entre des lignes parallèles, mesure américaine, ayant une nouvelle maison en briques à deux étages, une cuisine aussi à deux étages, et en briques, une cour pavée, une bonne citerne et tous les autres édifices extérieurs en bon état, et désigné sur le plan par la lettre A.

Un Terrain de 21 pieds 7 pouces de face à la rue située au Sud du marché, vis-à-vis la halle, dans le même ilet, et adjoint le premier par derrière, il a 58 pieds au pouce de profondeur entre des lignes parallèles, mesure américaine.

Aussi:—Une Maison neuve en briques à deux étages, avec une cuisine aussi en brique, et, à deux étages, une citerne et d'autres édifices extérieurs, le tout en bon état, et désigné par la lettre B sur le même plan, qu'on peut voir à la Bourse.

Conditions; 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de W. Christy, notaire public, aux frais de l'acheteur. 17 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 octobre 1834, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le jeudi, 20 novembre 1834, à midi, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu dame Henriette Loumont Bodin, et à la communauté de biens qui a existé entre elle, et M. Louis Bodin, son mari.

Sophie, négresse créole, âgée de 40 ans, asthmatique; bon sujet.

Jolien, nègre créole, âgé de 23 ans, maçon, bon sujet.

Claire, négresse de 20 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, maladive.

Mélanie, mulâtresse créole, âgée de 40 ans, excellent sujet.

Clarisse, mulâtresse créole, âgée de 20 ans, couturière, bon sujet.

Charlotte, négresse créole, âgée de 40 ans, bon sujet, blanchisseuse, affectée d'un rhumatisme.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LE Mercredi, 12 de Novembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

L'Habitation ci-devant appartenant à M. J. B. Ory, située dans la paroisse St. Jacques, rive gauche du fleuve, à environ 16 lieues de cette ville, mesurant 24 arpens de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur, établie en sucrerie, ayant une machine à vapeur et toutes les bâtisses nécessaires pour opérer en grand. Il existe aussi un beau canal qui conduit de la sucrerie à la rivière Amite. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition sont invitées à s'adresser aux sus-nommés, pour plus amples informations.

Conditions:—Payable à 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 oct

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 Octobre 1834, il sera vendu, le Mardi 18 de Novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les Propriétés et Esclaves ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Nicolas Mioton.

Un Lot de Terre, avec les bâtisses qui sont dessus, situé rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St. Louis; borné d'un côté par la propriété de M. J. Dufilho jeune, et de l'autre par celle de M. N Girod; ledit lot ayant environ 28 pieds de face à la rue de Chartres, sur 97 et demie pieds, plus ou moins, de profondeur.

Un Lot de Terre situé dans cette paroisse, à environ trois milles au-dessous de la ville, du même côté du fleuve, ayant un arpent de face au fleuve sur 40 arpens de profondeur, mesure française et ayant droit à la batture et à la double concession, ensemble, les bâtisses qui sont dessus et qui consistent en une Maison de maître de 4 chambres à feu, 1 salon, 2 cabinets, gallerie devant et derrière, cuisine, chambres à domestiques, écurie, remise, étable à vaches, cabanes à nègres, magasin, &c.

Un ilet situé au faubourg Washington, à environ un mille au-dessous du carré de la ville, désigné par le No. 3, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de M. Charles Janin, lors notaire; ayant 277 pieds 8 pouces sur chacune des rues, des Grands Hommes et de Craps et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur chacune des rues, de France et Lesseps, mesure américaine.

4 Lots de Terre situées au nouveau faubourg Marigny: les Nos. 2 et 4, dans l'ilet No. 95, ayant le premier 50 pieds de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur, et le dernier 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur. Les Nos. 5 et 6, de l'ilet 25, ayant chacun 60 pieds de face à la Promenade Publique, au Canal Marigny, sur 120 pieds de profondeur; le tout mesure française et conformément au plan dressé par J Pilié, voyer de la ville, en date du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire.

Un Nègre congo, nommé Abeilard, âgé d'environ 35 ans, un peu confiseur, bon sujet.

Un Nègre américain, nommé Nelson, depuis 8 ans et demi dans le pays, âgé d'environ 24 ans, charretier, bonne hache, et bon sujet.

Un Nègre créole, nommé Alexis, âgé d'environ 20 ans, confiseur et bon marchand de lait.

Un Griffe créole, nommé Moise, âgé d'environ 17 ans, charretier et domestique.

Une Négresse américaine, nommée Susana, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et bonne domestique, avec son enfant, nommée Célestine, âgée de 2 ans.

Une Négresse américaine, nommée Mary, âgée d'environ 25 ans, blanchisseuse et domestique.

Une Négresse nommée Elisabeth, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Une Griffonne créole, nommée Françoise, âgée d'environ 55 ans, bonne cuisinière, adonnée à la boisson.

Tous ces esclaves sont garantis de vices et maladies prévues par la loi.

Conditions:—Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3 ans, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'au payement final.

Les actes de vente seront passés pardevant M. L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et date du 1er. Octobre 1834 et à la requête de Mr. L. M. Reynaud, syndic de ses créanciers, il sera vendu à la Bourse Hewlett, le Lundi 17 Novembre prochain, à midi, les esclaves ci-après désignés abandonnés par ledit L. M. Reynaud à ses créanciers.

Dick ou Richard, nègre âgé d'environ 40 ans.

Esther, *négresse de champ*, âgée d'environ 30 ans.

Lise, négresse âgée d'environ 55 ans, domestique.

Pognan, mulâtresse âgée de 55 ans, domestique.

Conditions:—*Les esclaves Dick ou Richard, Esther et Lise*, sont payables un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. La mulâtresse Pognan, est payable à soixante et cent vingt jours de crédit, aussi en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LE Jeudi, 3 Novembre prochain, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlett, un lot de terre situé sur la rive droite du fleuve à un mille et demi au-dessous du Ferry de la N. Orléans, désigné par le No. 7 sur un plan dressé par M. B. Buisson, et déposé chez Mr. H. Pedesclaux, not. pub., le dit lot ayant un arpent de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à M. Prosper Marigny.

Conditions: payable à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

LE Jeudi, 3 de Novembre prochain, il sera vendu, à midi à la bourse Hewlett, un lot de terre ci devant occupé par Mr. Barthélemy Chauvin Delery, situé dans la paroisse de St Bernard, à environ 5 milles au-dessous de la N. Orléans et du même bord, ayant un arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, entre deux lignes parallèles, avec la batture qui se trouve en face. Il y existe deux maisons de maîtres, neuves, briquetées entre poteaux, et leurs dépendances.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; avec faculté de payer seulement un quart de chaque terme à leur échéance, et de prolonger le paiement de la balance d'année en année, pendant trois ans, en payant 9 pour cent d'intérêt d'avance. L'acte de vente sera passé par J. Mossy not., aux frais de l'acquéreur. 21 oc

96 CAISSES de Mantes blanches de 36 pouces; et 50 caisses de Mantes brunes de 36 pouces, reçues par le brick Everett, de Boston, et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co., 117, rue Royale.

16 oct

80 BARRIQUES vieux Vin Médoc; 8 barils de Vinaigre; 50 boîtes de cornichons; 10 douzaines Liqueurs superfines; 9 caisses de Parfumerie, à vendre par

JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

24 oct

VENTES PAR LE SHÉRIF.

COUR DE DISTRICT.—Adams & Andrews contre Stephen K. Bown.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi, 8 Novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente décrite comme il suit, savoir: tout un lot de Terre situé dans le faub. Annonciation, formant l'encoignure des rues Magasine, Félicité et Richard, composé de trois lots désignés sous les numéros cinq, six, sept dans l'ilet No. quarante six du plan original dudit faubourg, dressé par Barthélemy Lafon, le 15 Mai 1807, (mesure plus ou moins grande) avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui leur appartiennent d'une manière quelconque.

Conditions—Comptant.

6 octobre G. W. MORGAN, Shérif.

Aimee Robinson contre Marie Thérèse Smith f. c. l.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un mulâtre nommé Billy ou William, âgé d'environ 22 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, samedi, 8 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, autrement Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la veuve J. P. M. Haring, administratrice &c.

Conditions de la vente $350 avec intérêt et frais comptant, et le reste payable le 18 février 1835.

6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à une heure après midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente, et décrite comme il suit, savoir:

La propriété située dans le faubourg Clouet, près de cette ville, et connue sous le nom de Fasicaux, et composée d'un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, faisant face au fleuve, et mesurant 50 pieds de face sur la Grande Route, sur une profondeur de 132 pieds de la Grande Route où cette profondeur commence, allant en s'élargissant jusqu'aux rues Louisa et Piety; dans lequel endroit ce lot a 226 pds. 8 pouces de large d'une rue à l'autre; et 160 pieds de profondeur; le tout à la mesure anglaise; il est borné par la propriété de Charles Carroll, et il est saisi à la poursuite de Manuel Audry.

Conditions: Comptant.

6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi, 5 Novembre prochain, à une heure après-midi; 4 Lots de Terre situés dans le faubourg Montreuil de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No. 12, d'après un plan dudit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 16 Juin 1831, et déposé au bureau d'Octave de Armas, notaire public.

Lesdits quatre lots de Terre formant ensemble l'ilet No. 12, compris entre les rues de la Promenade, des Bons Enfans, Morales et Désiré.

Un Lot de Terre désigné par le No. 12, dans l'ilet No. 2, situé dans le faubourg Washington de cette ville, dans la rue Moreau, entre les rues St. Ferdinand et Delphine, ayant (mesure américaine) quarante six pieds huit pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds, comme on peut le voir par le plan d'une partie dudit faubourg Washington, dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, à la date du premier Juin 1831, déposé à l'étude de Charles Janin, alors notaire public, par un acte daté du 10 du même mois de Juin, —— ainsi bien que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; saisis à la poursuite de B. & A. Soulie. Conditions: Comptant.

3 oct G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 3 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

Deux nègres savoir: Washington et Alexis, saisis à la poursuite de Isaac Franklin. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shériff

Marie Anne Dragon, femme d'André Dimitry vs. André Dimitry son mari.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 4 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, désigné par le No. 7, dans l'ilet 6, ayant environ 56 pieds 7 pouces face à la rue d'Espagne, sur environ 120 pieds de profondeur sur la rue Morales, mesure française.

Deux Lots de Terres situés dans le faubourg Franklin, Nos. 13 et 14, dans l'ilet No. 58, ayant chaque, environ 40 pieds (mesure anglaise) sur la rue Marigny, entre St. Jean et St. André, et 120 pieds de profondeur.

Et la négresse Phoebe, âgée d'environ 40 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shériff

Mélicerte Jenkins femme de Wm. Moore vs. Stephen K. Barow.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisi, et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi, 30 octobre prochain, à une heure après midi.

Un certain Lot de Terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Lacourse, désigné sous le No. 6, de l'ilet No. 20, mesurant mesure française, 60 pieds de face, sur la rue de Lacourse, sur 180 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

26 août G W MORGAN, shériff

Les héritiers de Ve. Pre. Dénis Delarende vs. Pierre Devergès Senior et Junior.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi, 11 novembre prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 33 ans. Conditions: comptant.

8 oct G W MORGAN, shériff

T R Hyde & Brother vs. Peleg. S. Phelps & Ellen C. Whitehead.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 13 novembre prochain, à 1 heure P. M.

La propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Saulet formant l'encoignure des rues Calliope et Apollo, mesurant 60 pieds de face sur la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus. Conditions: comptant.

10 oct G W MORGAN, shériff

L. Chiapella vs. Causey et al.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété ci-après décrite, savoir: Un Lot de Terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Douane et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine, et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a 59 pieds 4 pouces, (comme il apert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: comptant.

25 oct G W MORGAN, shériff

LES soussignés viennent de recevoir de France par la voie de New-York, un assortiment de marchandises nouvelles, consistant en:

Soieries de toutes couleurs; Gros de Naples imprimés;
Chali uni et imprimé; Mérinos français 5-4;
Indiennes françaises couleurs claires et foncées;
Mouchoirs de batiste à carré brodés;
" " unis avec vignettes en couleur;
Ceintures brodées et unies;
Schalls chali 4-4 et 5-4;
Écharpes d'un genre nouveau;
Gants de peau en couleur pour Dames;
Gants de soie noirs et en couleurs, brodés et à jour;
Cols de batiste brodés pour dames et enfants;
Souliers et bottines françaises;
Indiennes rouges anglaises unies et croisées;
Bas de soie et de fil d'Écosse unis et brodés;
Dentelles, fil et de bobinet toutes largeurs;
Satins de toutes couleurs;
Palatines noires et en chinchilla;
Manteaux en drap et en mérinos;
Habillements de drap pour enfants;
Mouchoirs de Madras, nouveaux dessins &c. &c.

A. RATTI & TIPON,

15 oct rue de Chartres, No. 98

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE.—100 caisses de Blanc de Baleine de New-Bedford, en débarquement, et à vendre par

WILLIAM G. HEWES,

15 oct No. 66, rue du Camp.

CAISSES [illegible] à vendre, [illegible]

21 octobre J. MACON.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Auguste Geay & co. vs. ses créanciers.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la dite cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Une certaine créance nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions de la vente, comme suit: $300 comptant, et la balance [illegible] mois.

24 oct G W MORGAN, shérif

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, il sera vendu à l'encoignure des rues de la Levée et de la rue St. Philippe, le jeudi, 30 octobre, à 11 heures, sur les lieux, les effets suivants, appartenant à une maison de jeu, consistant en: deux coffres-forts, des cuillères d'argent, une boite à cartes en argent, des lampes &c., saisis à la poursuite de Bernard Dorsay. Conditions: comptant.

23 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE DISTRICT—Philippe Gueneau, exécuteur testamentaire d'Antoine Chanby contre Pierre Ogier et John Mitchel—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 1er. novembre prochain à 1 heure, la propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Philippa, mesurant 26 pieds 9 pouces de face, mesure française, du faubourg sur Gravier, 108 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 3 pouces en arrière, et 102 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier—ensemble avec toutes les améliorations et autres bâtisses, ainsi que toutes les dépendances y appartenant—saisie dans cette affaire comme étant la propriété de Pierre Ogier. Conditions: comptant.

21 oct G. W. MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—Joseph Bertrand contre J. B. E. Cruzat.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nlle.-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, Samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété suivante, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir: un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française) ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.

Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 139. Conditions: comptant.

27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L. exécuteur test. de Pierre Romain, décédé contre Thomas Romain.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, située en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

PROSPER, mulâtre âgé de 23.

SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.

Et MYRTHILLA, négresse âgée d'environ 40 ans.

N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir: un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

27 oct. G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—Norbert Fortier aîné contre Théophile Bosque.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, située aux coins des rues de Chartres et St. Louis, le Samedi 29 Novembre prochain, à une heure après-midi, le nègre CELESTIN, désigné dans ledit ordre de saisie et de vente, âgé d'environ 13 ans. La condition de la vente est quatre cent cinquante piastres comptant, et le reste le 2 Février 1835.

27 oct G W MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE PAROISSE. — L'exécuteur testamentaire de feu Pierre Romain contre Thomas Romain.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, situé aux coins des rues de Chartres et St. Louis, Lundi 1er. de Décembre prochain, à une heure de l'après-midi, les esclaves suivans, savoir: Anne, négresse âgée d'environ 40 ans, repasseuse et domestique de maison; Marie Louise, négresse âgée de 50 à 60 ans infirme, ayant un œil de moins; Milly, négresse, et domestique de maison, âgée de 28 ans, et son enfant Sarah âgée d'un an à-peu-près. Conditions—Comptant.

27 oct G W MORGAN, Shérif.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 1er. octobre 1834.

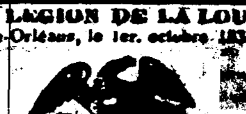

CONFORMEMENT aux ordres Généraux du 27 septembre 1834, une élection de Major Général de la première division de la milice de l'Etat de la Louisiane, aura lieu au Bureau de l'Adjudant Général, le samedi, 1er. novembre 1834, entre 10 heures du matin, et 3 heures de l'après-midi; le lieutenant colonel C. F. Deunoy, présidera l'élection.

Par ordre du Brigadier-Général J. B. Planché, commandant la Légion.

D. AUGUSTIN, aide de camp.

6 oct

Bureau de la Comp. du Chemin à Coulisses de la Nelle.-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette institution, qu'ils auront à payer le 5 novembre au plus tard à la maison de Banque de la compagnie de Banque et du Canal, dix piastres par action sur le montant de leurs souscriptions.

D'après la 3me. section de la charte, les actionnaires qui manqueront ou négligeront de payer la somme ainsi requise après un délai de 10 jours perdront au profit de la compagnie leurs actions et le montant déjà payé.

Par ordre de la direction,

24 oct L F GENERES, sect.

$10 DE RECOMPENSE.

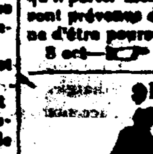

Parti marron de chez le soussigné, le 6 courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Burrows. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct— Y. M'DANIEL.

$100 DE RECOMPENSE.

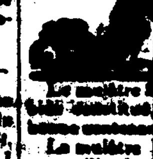

Partis marrons d'une habitation aux Natchitoches, le mulâtre SAMPSON DAWN, âgé de 23 ans, taille de 5 pieds [illegible] pouces, corpulent, teint brun, bonne figure, [illegible].

Le mulâtre SANDY, âgé de 25 ans, taille de 6 pieds, [illegible] musculeux, face ovale, teint clair, bonne contenance, forgeron.

Le mulâtre WILLIAM CHAMBERS âgé de 21 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, fluet, marche indolente, teint brun, parlant lentement, l'air sournois.

Le nègre SAMPSON LEWIS, âgé de 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, corpulent, face carrée, chevelure épaisse, très noir.

Tous étaient habillés de cotonnade; ne parlant qu'anglais, venus de Richmond Va., et achetés de M. Louis Collier.

$100 de récompense seront données pour l'arrestation des esclaves mentionnés ci-dessus, ou $25 pour chacun.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas recevoir les dits esclaves à leur bord, sous les peines portées par la loi.

J. B. PLAUCHÉ & Co.,

18 oct—1p rue Gravier, No. 26.

$15 DE RECOMPENSE.

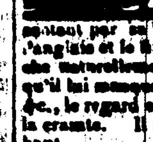

Seront payées par le soussigné à celui qui lui ramènera, ou logera dans une des geôles de cet Etat, le nègre nommé SAM, parti marron depuis plusieurs mois, âgé de 17 ans, mais petit pour son âge et ne représentant par sa taille, qu'environ 13 à 15 ans, parlant l'anglais et le français, les lèvres un peu grosses, et la bouche naturellement assez entre ouverte pour laisser voir qu'il lui manque plusieurs dents à la mâchoire supérieure, &c., le regard en dessous portant lorsqu'il est inspiré par la crainte. Il a été vu en ville et dans les faubourgs d'en haut.

3 oct—4, lyc C. HUCHET KERNION.

$25 DE RECOMPENSE.

Le négrillon nommé CASTILLE, âgé d'environ 11 ans, s'est absenté [illegible] matin, de la résidence du docteur Pontalba, à l'encoignure des rues Orléans et Remparts. Il était vêtu d'une [illegible] [illegible] et d'un chapeau de paille. Il a la figure [illegible] On suppose qu'il a été [illegible]. $10 seront donnés pour [illegible] et [illegible] piastres pour celui qui fera découvrir la personne qui le recèle.

22 oct—3 [illegible] FERRIOL.